

Conseil municipal du 8 octobre 2018 Compte rendu

Le huit octobre deux mille dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du trois octobre deux mille dix-huit, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

<u>Présents</u>: Philippe Bialais, Christelle Bouchedda, Guy Godart, Philippe Lemerre, Eric Pauron, Céline Potier, Guillaume Regnaut, Karine Tanguy.

<u>Excusés</u>: Pierre Acosta (pouvoir à Guy Godart), Odile Choquet (pouvoir à Karine Tanguy), Arielle Coulon (pouvoir à Eric Pauron), Audrey El Ibrik (pouvoir à Guillaume Regnaut), Samuel Lemaille (pouvoir à Céline Potier), Maud Roget (pouvoir à Philippe Lemerre).

Secrétaire de séance : Céline Potier

Ordre du jour :

2018-025 Subvention de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de l'appel à projet d'économie d'énergie – Rénovation de l'éclairage public de la rue du Cornet et de la rue de l'Eglise

2018-026 Taux de promotion dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

2018-027 Subvention à l'ACSE

2018-028 Remboursement de frais à un agent communal

Divers

A | Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 27 août dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Sécurité

Monsieur le Maire indique avoir demandé aux services de la MEL de réaliser des **relevés de vitesse route de Fournes**, afin d'avoir des données chiffrées permettant de dimensionner au mieux les équipements nécessaires à la sécurisation de la route de Fournes.

Un comptage du nombre de véhicules et un relevé des vitesses ont été effectués le jeudi 27 septembre dernier, pendant 24h, à trois endroits différents de la route de Fournes (côté Beaucamps, côté rond-point et au niveau de la rue de la Gare).

Monsieur le Maire donne les principaux enseignements à en tirer : environ 2600 véhicules entrent dans notre village par jour dans chaque sens.

A l'entrée du village en venant de Beaucamps, 9% des véhicules respectent la limitation à 50km/h, 69% roulent entre 60 et 80km/h, et 22% roulent comme sur une route de campagne, à 80km/h ou au-delà (des véhicules roulent entre 120 et 130km/h).

En venant du rond-point, on trouve plus de véhicules respectant la limitation (37%), et moins dépassant les 80km/h (4%).

Pour Monsieur le Maire, l'ampleur de ce constat est alarmant, tant sur le niveau de dépassements de vitesse que sur le nombre de véhicules en infraction, même si la vitesse diminue au cœur du village avec 55% des véhicules respectant la vitesse maximale autorisée au croisement avec la rue de la Gare.

Cette étude ajoute de nouveaux arguments, s'il en était encore besoin, à l'impérieuse nécessité de réaliser des équipements obligeant les automobilistes à ralentir lors de la traversée du village. Ce projet, dont le financement et la programmation ont été obtenus pour l'année 2019, est actuellement à l'étude dans les services de la MEL.

Monsieur le Maire indique que d'ici là, il continuera à demander aux forces de Gendarmerie de multiplier les contrôles de vitesse sur cet axe, comme cela a été réalisé en septembre.

Il ajoute pour conclure sur le sujet, que ces chiffres doivent nous permettre de nous interroger sur notre propre façon de traverser les villages voisins, sommes-nous toujours à 50km/h?

Monsieur le Maire indique par ailleurs avoir signé avec Monsieur le Procureur de la République, le 10 juillet dernier, une convention permettant de procéder à des rappels à l'ordre.

Cette procédure s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sureté, à la sécurité et à la salubrité publique. Le rappel à l'ordre est verbal : l'auteur est convoqué à un entretien par courrier officiel du Maire après consultation du Parquet. Pour un mineur, il intervient (sauf impossibilité) en présence des parents ou de ses représentants légaux.

L'intérêt du rappel à l'ordre est d'empêcher le développement de troubles et de nuisances dans la commune, en apportant une réponse rapide et appropriée.

Point d'avancement des projets communaux

Monsieur le Maire fait ensuite un point d'avancement des principaux projets communaux :

- **Enfouissement des réseaux :** Le chantier est maintenant terminé, les travaux ont été réceptionnés le mercredi 26 septembre dernier.
- Marquage, rue du Cornet: les travaux de modification des bordures, de réfection des enrobés sur les trottoirs et de marquage ont été réalisés par la MEL entre mi-septembre et début octobre.
 Dorénavant, le stationnement dans la rue du Cornet n'est autorisé que sur les emplacements prévus à cet effet.
- **Église**: Le maître verrier a déposé les vitraux de l'église pour les restaurer dans son atelier. Les travaux de peinture sont terminés pour la partie extérieure, et sont toujours en cours à l'intérieur. Les travaux sur le clocher sont prévus en octobre.
 - Le calendrier prévisionnel donne toujours la fin des travaux début novembre.
- Nouveau lotissement: Les travaux de viabilisation devraient commencer prochainement, avec en particulier les branchements des réseaux de gaz, eau, électricité, téléphone et assainissement dans l'allée des Aubépines.

B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Urbanisme

2018-052 : DP 059 201 18 B0012, SCP Estadieu – Mme. Fabienne DUTTHIEUW, rue de l'Eglise - division foncière en vue de construire

2018-057 DP 059 201 18 B0013, Monsieur Xavier DELVIGNE, allée des Aulnes, pose d'une clôture

Gestion du personnel

2018-053 : Passage de la durée hebdomadaire de travail de Madame Pascale FONTAINE, ATSEM principal de 2ème classe, de 22h 38 min à 16 h 38 min, au 1^{er} septembre 2018

C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

2018-025 Subvention de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de l'appel à projet d'économie d'énergie – Rénovation de l'éclairage public de la rue du Cornet et de la rue de l'Eglise

Une dernière tranche d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone a été menée dans le bas du village (rue du Cornet et bas de la rue de l'Eglise), pour terminer l'effacement complet des réseaux sur la commune d'Erquinghem le Sec.

Ce projet a été l'occasion de remplacer les anciennes ampoules de l'éclairage public par des nouvelles ampoules LED, permettant de réaliser de substantielles économies d'énergie : la consommation électrique de ce nouveau réseau d'éclairage public sera de 66 % inférieure à celle de l'ancien, tout en permettant de mieux éclairer les rues.

A l'échelle d'une petite commune comme Erquinghem le Sec, ces travaux représentent une charge conséquente sur le budget communal ; c'est pourquoi Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL), au titre de son appel à projets 2018, pour la rénovation énergétique des patrimoines communaux.

Le Conseil de la MEL du 15 juin 2018, dans sa délibération 18C0430, a validé l'éligibilité d'Erquinghem le Sec à ce fonds de concours sur la base du devis de l'entreprise Eiffage Energie.

Le montant de l'investissement est de 83 434,93 € HT pour la partie « Eclairage public » du projet, dont 32 277,76 € HT éligibles à la subvention de la MEL.

Sachant que les projets sélectionnés peuvent bénéficier d'un financement de 10 %, la subvention sollicitée est donc de 3 227,78 €.

La réception des travaux ayant été effectuée le 26 septembre dernier, nous disposons dorénavant des factures définitives permettant de finaliser notre dossier.

Le plan de financement définitif s'établit de la façon suivante :

Dépenses :

- Montant des travaux de rénovation de l'éclairage public : 84 925,66 € HT soit 101 910,79 € TTC
- dont montant des travaux éligibles : 34 353,43 €

Recettes:

- Montant de la subvention de la MEL Appel à projets 2018 pour la rénovation énergétique des patrimoines communaux : 3 227,78 €.
- Autofinancement: 81 697,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime :

- Sollicite une subvention auprès la Métropole Européenne de Lille (MEL), au titre de son appel à projets 2018, pour la rénovation énergétique des patrimoines communaux, selon les conditions décrites ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2018-026 Taux de promotion dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 04 octobre 2018.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie d'avancement. Il peut varier entre 0 et 100%, sachant que le taux retenu reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Monsieur le Maire propose de fixer à 100% le taux d'avancement pour les grades suivants :

FILIERES	GRADES D'ORIGINE	GRADES D'AVANCEMENT	TAUX %
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100
		principal de 2 ^{ème} classe	
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100
	principal de 2 ^{ème} classe	principal de 1 ^{ère} classe	
Médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème}	ATSEM principal de 1 ^{ère}	100
	classe	classe	
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	100
		principal de 2 ^{ème} classe	
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	100
	principal de 2 ^{ème} classe	principal de 1 ^{ère} classe	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité.

2018-027 Subvention à l'ACSE

Monsieur le Maire indique avoir reçu la demande de subvention de l'Association Culturelle et Sportive d'Erquinghem-le-Sec (ACSE) pour l'année 2018-2019, à l'appui de la présentation des comptes de l'exercice 2017-2018.

Considérant la diversité des activités proposées par cette association, tant sur le plan sportif que culturel, et la dynamique créée au profit des Erquinghemois lors des manifestations organisées, il est proposé au Conseil d'accorder une subvention annuelle de 2 000 € à l'ACSE pour l'exercice 2018-2019, ainsi qu'un crédit de 5 500 photocopies en mairie.

Il est précisé que Pierre Acosta et Philippe Bialais, respectivement Président et Vice-président de l'association, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

2018-028 Remboursement de frais à un agent communal

Monsieur le Maire indique qu'un agent communal, Monsieur Jean-Marie BARON, responsable des services techniques, a acheté sur ses deniers personnels de grands pots en plastique permettant le fleurissement de la route de Fournes, pour faire profiter à la commune de prix intéressants pour des produits répondant aux besoins du service.

Aussi Monsieur le Maire propose de rembourser à Monsieur Jean-Marie BARON, la somme qu'il avait dépensée pour la commune, soit 236,75 €.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal des prochaines semaines et lève la séance.

Rappel de l'agenda communal :

31 oct : Soirée Halloween – Maison du Temps Libre 9 nov : Cabaret Express du Prato (Belles Sorties)

11 nov : Commémoration de l'Armistice

15 nov: Repas des aînés

17 nov : Journée de l'enfant – AEPGH
24 nov : Concours de belote – ACSE
7 déc : Spectacle de Saint Nicolas – ACSE

MAIRIE D'ERQUINGHEM LE SEC | Compte rendu du Conseil municipal du 8 octobre 2018 132 rue de l'Église - 59320 Erquinghem-le-Sec –Tél : 03 20 44 72 34 – Fax : 03 20 50 93 49 - email : mairie@erquinghemlesec.fr

Pierre ACOSTA	Philippe BIALAIS	Christelle BOUCHEDDA
Odile CHOQUET	Arielle COULON	Audrey EL IBRIK
Guy GODART	Samuel LEMAILLE	Philippe LEMERRE
Eric PAURON	Céline POTIER	Guillaume REGNAUT
Maud ROGET	Karine TANGUY	